

# CACES ® SELON R489 DE LA CNAM : CHARIOTS DE MANUTENTION AUTOMOTEURS À CONDUCTEUR PORTÉ

La délivrance d'une autorisation de conduite est obligatoire depuis le 2 décembre 1998 - Décret 98-1084, pour tout employeur qui propose à un salarié la conduite d'un équipement de travail mobile. Le CACES ® (Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité) est délivré après validation des savoir-faire et connaissances pour ce type d'équipement.

# DURÉE

3 jours - 21 heures (minimum):

1 jour théorie, 1 jour pratique, 1 jour tests Recyclage : 2 jours - 14 heures (minimum) :

1 jour théorie, 1 jour tests

#### **PUBLIC**

Toute personne conduisant des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté.

#### **PRÉ-REOUIS**

Aptitude médicale. Être âgé de 18 ans au moins.

# **EFFECTIF MAXIMUM**

Théorie: 12 participants,

Pratique : 4 à 6 participants et/ou 4 à 6 cas pratiques / jour. Tests : 4 à 6 participants et/ou 4 à 6

tests pratiques / jour / testeur

# **MÉTHODES PÉDAGOGIQUES**

Apprentissage théorique et pratique.

# **MAINTIEN DES COMPÉTENCES**

5 ans maximum.

# **VALIDATION DES ACQUIS**

Attestation de formation Autorisation de conduite préremplie Délivrance du CACES par un OTC

# MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Power-Point, chariots, livret de formation.

# **RÉFÉRENCES RÈGLEMENTAIRES**

Articles R4323-55, R4323-56 et R4323-57 du code du travail.

Arrêté et Décret du 02/12/98 et sa circulaire d'application du 16/06/99. R 489 de la CNAM.

# **ACCESSIBILITE**

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

# **FORMATION INTRA ENTREPRISE**

Dans vos locaux selon vos disponibilités

# **FORMATION INTER ENTREPRISE**

Dans nos locaux selon nos calendriers

# **OBJECTIF PÉDAGOGIQUE**

Conduire les chariots automoteurs de manutention à conducteur porté en toute sécurité (respect des procédures, de la signalisation, de la sécurité). Réaliser en sécurité toutes les manœuvres. Effectuer les manœuvres imposées par la Recommandation 489.

# **CONTENU**

#### Théorie :

- ⇒ Statistiques accidents du travail;
- $\Rightarrow$  Contexte réglementaire ;
- ⇒ Les acteurs de la prévention ;
- $\Rightarrow$  Tous responsables : la chaine des responsabilités ;
- ⇒ Les obligations, responsabilités et droit du conducteur ;
- ⇒ Les risques liés à la conduite de chariots de manutention automoteurs à conducteur porté ;
- ⇒ Processus menant à l'accident du travail et à la maladie professionnelle ;
- ⇒ Que faire en cas d'accident ?
- ⇒ Les différentes catégories de chariots de manutention automoteurs à conducteur porté ;
  - Catégorie 1A (RS5055): Transpalettes à conducteur porté: préparateur de commande sans élévation du poste de conduite (hauteur de levée jusqu'à 1,20 m),
  - Catégorie 1B (RS5057) : Gerbeurs à conducteur porté (hauteur de levée > 1,20 m),
  - Catégorie 2A (RS5056): Chariots à plateau porteur (capacité de charge jusqu'à 2 tonnes),
  - Catégorie 2B (RS5058): Chariots tracteurs industriels (capacité de traction jusqu'à 25 tonnes),
  - Catégorie 3 (RS5054) : Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale jusqu'à 6 tonnes),
  - Catégorie 4 (RS5059) : Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale > 6 tonnes),
  - Catégorie 5 (RS5060) : Chariots élévateurs à mât rétractable,
  - Catégorie 6 (RS5061) : Chariots élévateurs à poste de conduite élevable (hauteur de plancher > 1,20 m)

/suite



**Réf formation : AUTO03-489** 



# CACES ® SELON R489 DE LA CNAM : CHARIOTS DE MANUTENTION AUTOMOTEURS À CONDUCTEUR PORTÉ

La délivrance d'une autorisation de conduite est obligatoire depuis le 2 décembre 1998 - Décret 98-1084, pour tout employeur qui propose à un salarié la conduite d'un équipement de travail mobile. Le CACES ® (Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité) est délivré après validation des savoir-faire et connaissances pour ce type d'équipement.

# DURÉE

3 jours - 21 heures (minimum):

1 jour théorie, 1 jour pratique, 1 jour tests Recyclage : 2 jours - 14 heures (minimum) :

1 jour théorie, 1 jour tests

#### **PUBLIC**

Toute personne conduisant des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté.

#### **PRÉ-REOUIS**

Aptitude médicale. Être âgé de 18 ans au moins.

# **EFFECTIF MAXIMUM**

Théorie: 12 participants,

Pratique : 4 à 6 participants et/ou 4 à 6 cas pratiques / jour. Tests : 4 à 6 participants et/ou 4 à 6

tests pratiques / jour / testeur

#### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

#### MAINTIEN DES COMPÉTENCES

5 ans maximum.

# **VALIDATION DES ACQUIS**

Attestation de formation Autorisation de conduite préremplie Délivrance du CACES par un OTC

# MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Power-Point, chariots, livret de formation.

# **RÉFÉRENCES RÈGLEMENTAIRES**

Articles R4323-55, R4323-56 et R4323-57 du code du travail.

Arrêté et Décret du 02/12/98 et sa circulaire d'application du 16/06/99. R 489 de la CNAM.

# **ACCESSIBILITE**

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

# FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

# **FORMATION INTER ENTREPRISE**

Dans nos locaux selon nos calendriers

# **OBJECTIF PÉDAGOGIQUE**

Conduire les chariots automoteurs de manutention à conducteur porté en toute sécurité (respect des procédures, de la signalisation, de la sécurité). Réaliser en sécurité toutes les manœuvres.

Effectuer les manœuvres imposées par la Recommandation 489.

# **CONTENU**

# Théorie (suite):

- Catégorie 7 (RS5062) : conduite hors production des chariots de toutes les catégories (déplacement, chargement / déchargement sur porte-engins, transfert de chariots sans activité de production, maintenance, démonstration ou essais).
- ⇒ Description, technologie et équipement des chariots ;
- $\Rightarrow$  Les règles d'utilisation des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté ;
- ⇒ Les techniques d'utilisation et de stockage ;
- $\Rightarrow$  Les vérifications ;
- $\Rightarrow$  Les équipements de Protections Individuelles (EPI) ;
- $\Rightarrow$  La signalisation ;
- $\Rightarrow$  Stabilité des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté.

# Pratique:

- $\Rightarrow$  Prise de poste et vérifications ;
- $\Rightarrow$  Exercices pratiques et mise en situation ;
- $\Rightarrow$  Mise en application de toutes les mesures de sécurité requises ;
- $\Rightarrow$  Fin de poste, opérations d'entretien quotidien, maintenance ;
- $\Rightarrow$  Analyse, suivi et propositions d'améliorations par le formateur.

# Tests:

⇒ Tests théorique et pratique selon la Recommandation R489 de la CNAM réalisés par un Organisme Testeur Certifié (OTC).

Nom du certificateur : Caisse Nationale d'Assurance Maladie

**Date de création** : 02/03/2020

Réf formation : AUTO03-489